



COMMUNE DE CUGY

1482 Cugy FR, Rte de Fétigny 22A, CP 56

Tél. 026 660 16 92 / Fax 026 660 70 34

E-mail : info@cugy-fr.ch

Site : www.cugy-fr.ch

AUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

Cugy, le 10 juin 2020

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Général,

En vue de la prochaine séance du Conseil Général fixée au 1^{er} juillet prochain, nous vous prions de trouver en annexe les documents ci-dessous :

- convocation à la séance du 01.07.2020
- tous les documents utiles à cette séance

Dans l'attente de vous rencontrer lors de cette séance, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic :

Alexandre Vonlanthen



La Secrétaire. :

Sylvia Bersier



COMMUNE DE CUGY

1482 Cugy FR, Rte de Fétigny 22A, CP 56

Tél. 026 660 16 92 / Fax 026 660 70 34

E-mail : info@cugy-fr.ch

Site : www.cugy-fr.ch

AUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

Cugy, le 10 juin 2020

Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Nous vous convoquons à une séance du Conseil Général qui aura lieu le :

**MERCREDI 1^{er} JUILLET 2020 A 20H00
A LA SALLE POLYVALENTE DE CUGY**

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance par M. le Président Laurent Overney
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 11 décembre 2019
3. Comptes 2019
 - 3.1. Comptes de fonctionnement
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - 3.2. Comptes d'investissements
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
4. Demande d'un crédit pour l'aménagement d'un chemin piétonnier Rte de Fétigny-CO
5. Demande d'un crédit pour l'aménagement d'un arrêt de bus pour le CO
6. Demande d'un crédit pour l'aménagement de la place de la laiterie à Vesin :
 - 1) Présentation et vote du choix de la variante
 - 2) Vote de la demande de crédit relative à la variante votée
7. Demande d'un crédit pour l'achat de terrain et bâtiments article no 170
8. Demande d'un crédit pour un projet de plantation d'arbres isolés
9. Election du/de la Président(e) du Conseil Général pour 2020
10. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil Général pour 2020
11. Fixation du nombre de conseillers communaux à sept en dérogation à l'art. 54 de la loi sur les communes

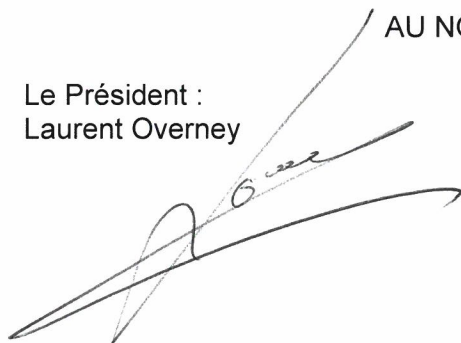
12. Informations communales

13. Divers.

Dans l'agréable attente de vous rencontrer, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :
Laurent Overney



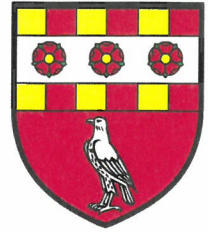
La Secrétaire :
Sylvia Bersier



Conseil Général du **1 juillet 2020**

Point n° **3**

Responsable de dicastère : **Vanessa Currat**



MESSAGE concernant les comptes 2019

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2019 sont annexés au présent message ainsi que le bilan au 31.12.2019.

Nous joignons également le rapport de gestion du Conseil Communal qui commente en détail les comptes 2019.

Conseil Général du **1 juillet 2020**
Point n° **4**
Responsable de dicastère : **Alain Bürgy**



**MESSAGE concernant la demande de crédit pour
l'aménagement d'un chemin piétonnier Rte de Fétigny-CO**

But de la dépense :

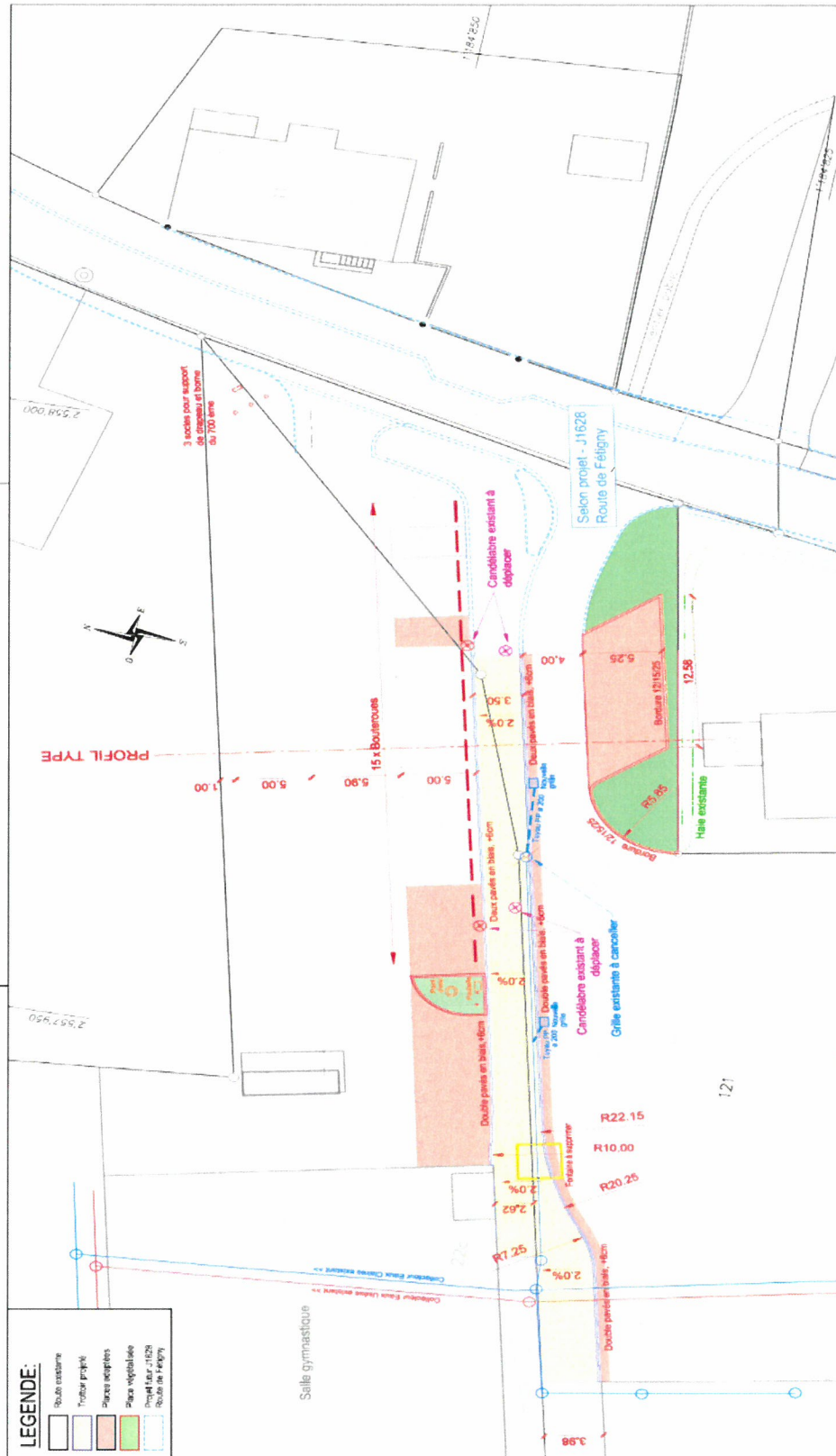
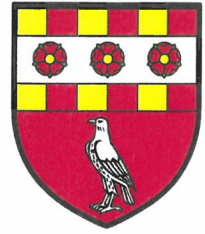
Cette demande de crédit fait partie de la planification financière présentée en septembre 2019 et suite au crédit d'étude voté en décembre dernier. Il s'agit de réaliser un chemin piétonnier reliant la Rte de Fétigny au nouveau CO de Cugy en passant entre les 2 salles communales, pour canaliser le flux des élèves. Il est également prévu une réfection partielle de la place de parc. Ce projet est actuellement à l'enquête préalable dans les services de l'Etat. Dans un second temps, selon les préavis des services, il sera modifié, puis mis à l'enquête ordinaire.

FINANCEMENT

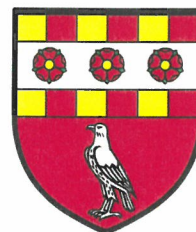
Investissement

A charge de la Commune : CHF 170 000 .-
Financé par les liquidités de la commune

Conseil Général du 1 juillet 2020
 Point n° 4
 Responsable de dicastère : Alain Bürgy



Conseil Général du **1 juillet 2020**
Point n° 5
Responsable de dicastère : **Alain Bürgy**



**MESSAGE concernant la demande de crédit pour
l'aménagement d'un arrêt de bus pour le CO**

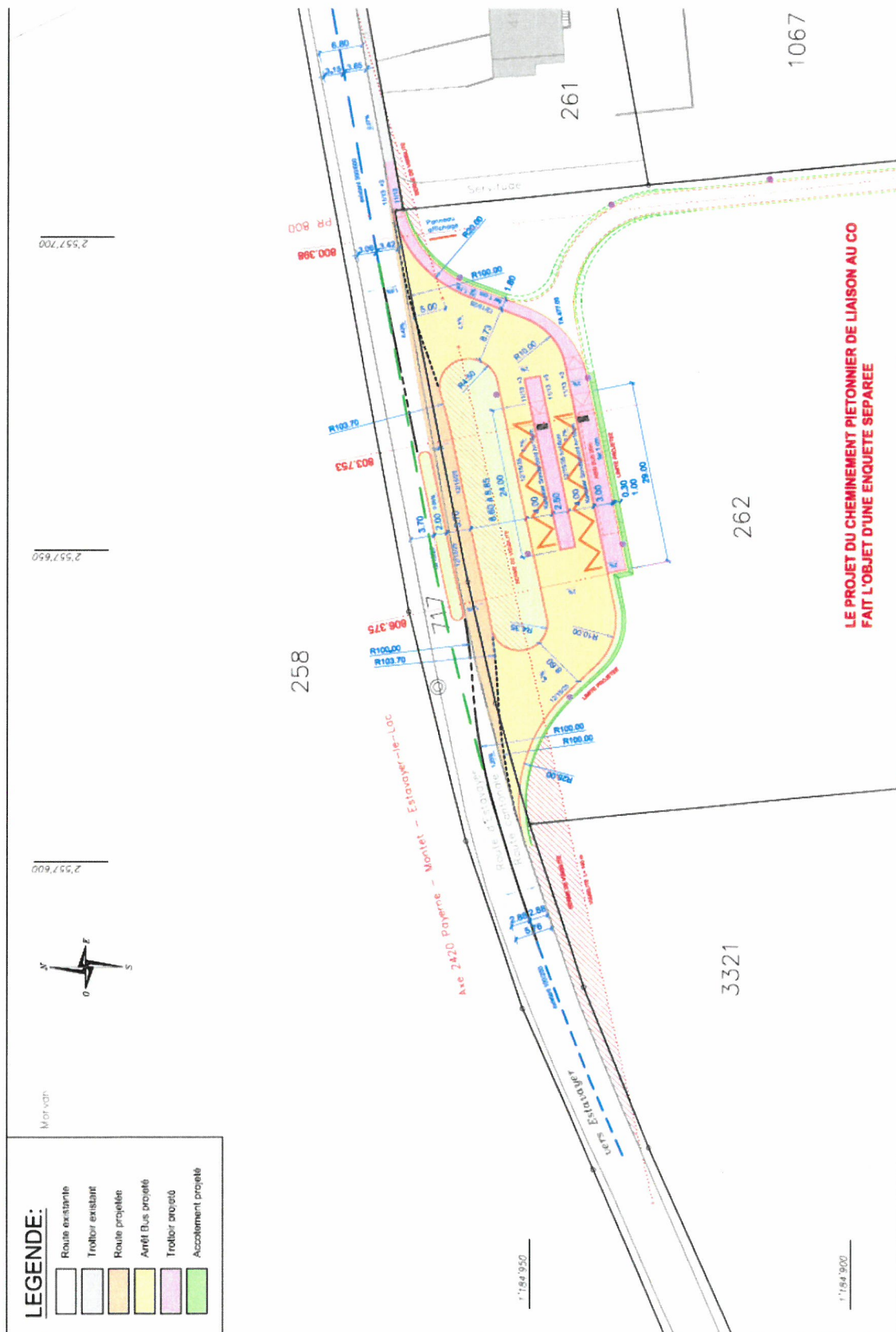
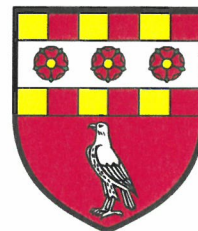
But de la dépense :

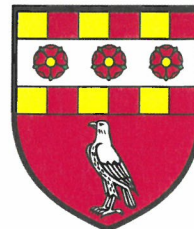
Cette demande de crédit nous permettra dans le cadre de la construction de l'arrêt de bus du CO, de réaliser une porte d'entrée sur la route cantonale côté Montet. Un îlot central et une déviation de la route cantonale du côté du futur arrêt de bus du CO seront construits. Ce projet est actuellement à l'enquête auprès du SPC car c'est une procédure route. Nous précisons que l'arrêt de bus, l'abri et le chemin piétonnier seront financés par le canton et le CO.

FINANCEMENT

Investissement

A charge de la Commune :	CHF	150 000 .-
Financé par les liquidités de la commune		





**MESSAGE concernant la demande de crédit pour
l'aménagement de la place de la laiterie à Vesin**

But de la dépense :

Il s'agit de l'aménagement de la place de la laiterie de Vesin en y incluant le compacteur. Deux variantes sont proposées :

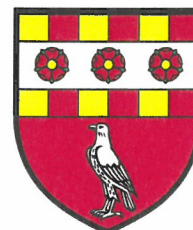
- 1) Variante en maintenant le bâtiment de la laiterie y compris son rafraîchissement : investissement Fr. 70'000.-
- 2) Variante en démolissant ce bâtiment afin d'y aménager une place de détente : investissement Fr. 90'000.-

FINANCEMENT

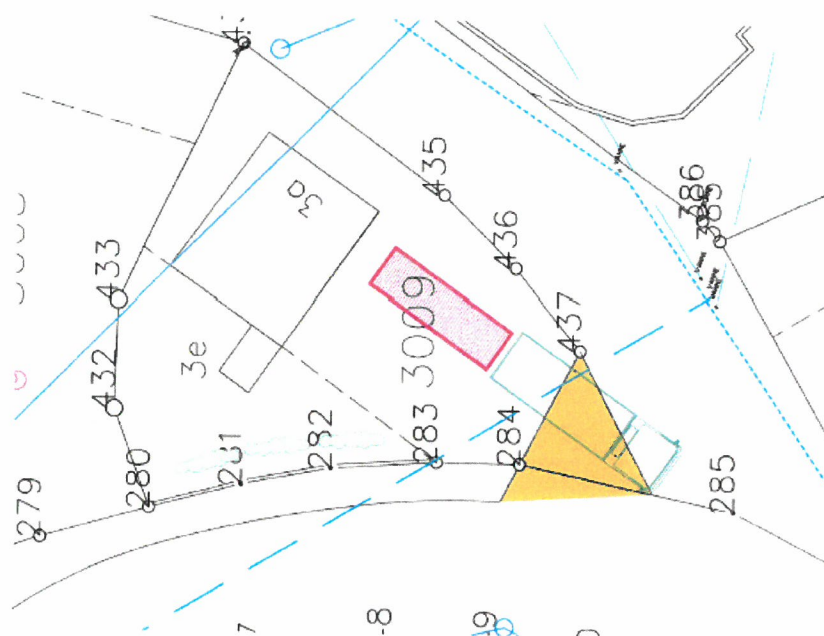
Investissement

A charge de la Commune :	CHF	70 000 .-
A charge de la Commune :	CHF	90 000 .-

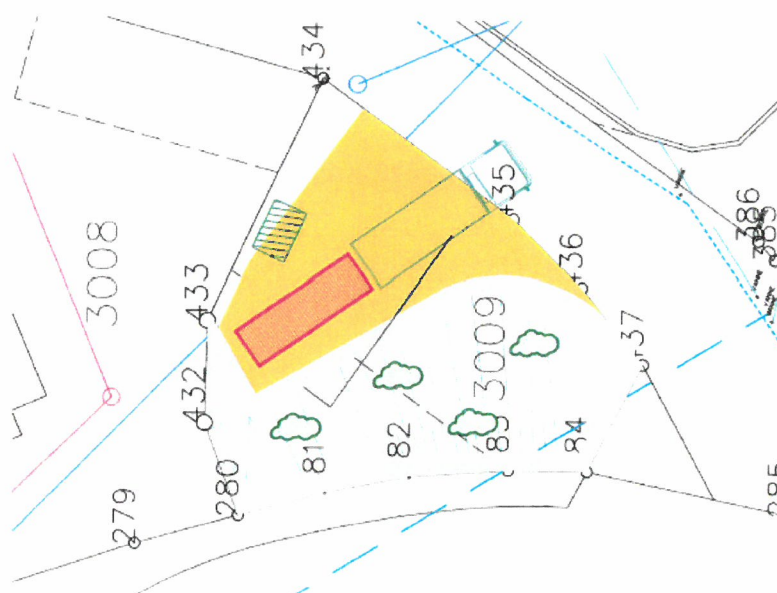
Quelque soit la variante choisie,
elle sera financée par les liquidités de la commune



Variante 1



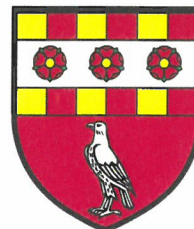
Variante 2



Conseil Général du 1 juillet 2020

Point n° 7

Responsable de dicastère : Alexandre Vonlanthen



MESSAGE concernant la demande de crédit pour l'achat de terrain et bâtiments article no 170

But de la dépense :

Comme annoncé au dernier Conseil Général, le Conseil Communal a saisi l'opportunité d'acheter une parcelle très bien placée au centre du village de Cugy.

A l'heure actuelle, aucun projet concret n'est à présenter. Toutefois nous utilisons déjà pour notre voirie depuis de nombreuses années des locaux situés sur cette parcelle. De plus, nous savons que nous devons trouver des solutions pour des salles de classes supplémentaires à moyen terme et l'endroit s'y prête particulièrement bien.

Le Conseil communal a signé en décembre dernier une promesse d'achat avec pacte d'emption sur la globalité de la parcelle (3'332 m² en zone centre village) pour un montant de Fr. 1'800'000.-, valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Cet acte notarié est bien entendu conditionné à l'accord du Conseil Général.

FINANCEMENT

Investissement

A charge de la Commune :		CHF	1 800 000 .-
Financé par un emprunt bancaire en 2020 de	CHF	1 800 000 .-	

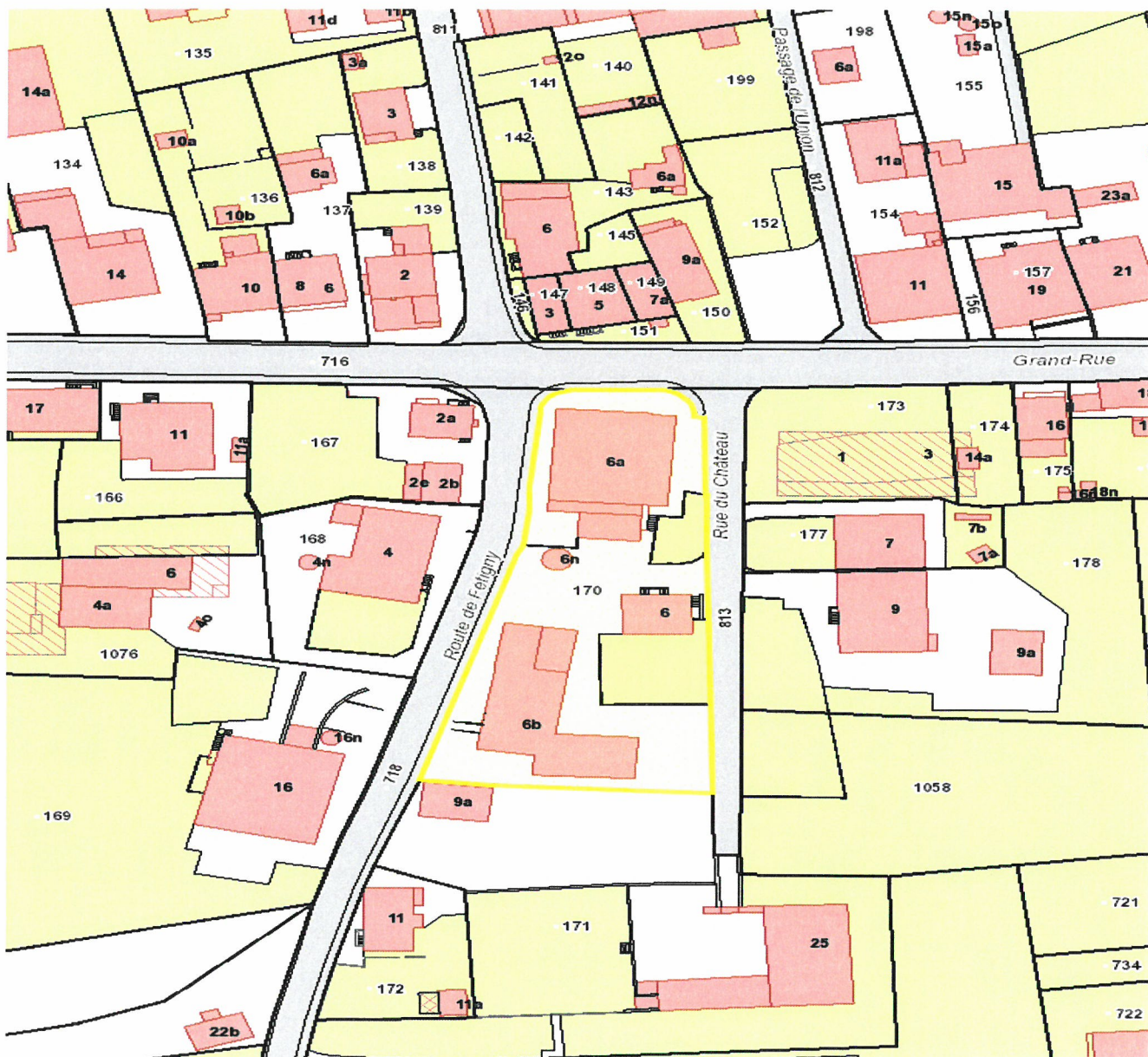
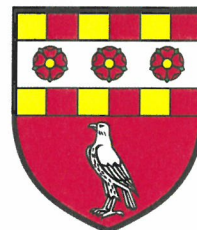
Frais financiers au budget de fonctionnement

Intérêts	1 %	CHF	18 000 .-
Amortissement	1 %	CHF	18 000 .-

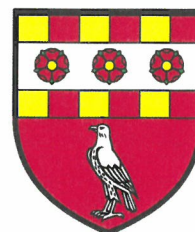
Conseil Général du 1 juillet 2020

Point n° 7

Responsable de dicastère : Alexandre Vonlanthen



Conseil Général du 1 juillet 2020
Point n° 8
Responsable de dicastère : **Bernard Grandgirard**



MESSAGE concernant la demande de crédit pour un projet de plantation d'arbres isolés

But de la dépense :

Il s'agit d'un projet de plantation d'arbres isolés sur le territoire de la commune. L'objectif est de faire une action en faveur du climat et de l'écologie et en même temps un clin d'œil aux événements liés au COVID-19. Il marquera également l'année 2020 car ce projet prévoit la plantation de 40 arbres. Des aides financières seront demandées comme par exemple auprès du Fonds Suisse pour le paysage FSP et ces arbres pourraient être intégrées dans le réseau écologique de Cugy, Fétigny, Les Montets.

FINANCEMENT

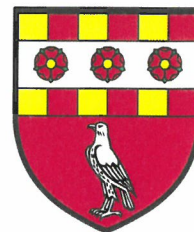
Investissement

A charge de la Commune :	CHF	30 000 .-
Financé par les liquidités de la commune		

Conseil Général du 1 juillet 2020

Point n° 11

Responsable de dicastère : **Alexandre Vonlanthen**



MESSAGE concernant la fixation du nombre de conseillers communaux pour la prochaine législature

Nous sommes dans l'obligation de nous conformer à la procédure relative à la fixation du nombre de conseillers communaux dans un délai de 6 mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.

L'article 54 de la LCo du 25 septembre 1980 mentionne que

1 Le conseil communal se compose de :

- a) cinq membres dans les communes de moins de six cents habitants ;*
- b) sept membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants ;*
- c) neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants.*

2 En dérogation à l'alinéa 1, les communes peuvent fixer la taille du conseil communal à cinq, sept ou neuf membres. Les dispositions légales en matière de fusions demeurent réservées.

3 Tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'assemblée communale ou du conseil général entrée en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.

4 En cas de fusion de communes, la convention de fusion peut prévoir le nombre de conseillers communaux de la nouvelle entité communale. En cas de changement du nombre de conseillers communaux, cette décision doit entrer en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.

5 Les décisions relatives au nombre de conseillers communaux doivent être communiquées au préfet et au Service des communes.

Le Conseil Communal propose de fixer à sept le nombre de conseillers communaux pour la prochaine législature 2021-2026.